

COMMUNE DE FONTAINES EN SOLOGNE
COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 25 NOVEMBRE 2021
Affichage

L'an deux mil vingt et un, le 25 novembre à 19 heures, le conseil municipal de la Commune de Fontaines en Sologne, dûment convoqué le 18 novembre, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur BARON Gérard.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18 novembre 2021.

Présents : M. BARON Gérard, M. LEPINE Denis, Mme GARNIER Pascale, M. CHAUSSET Laurent, Mme LIGNIERE Marie-José, M. ECUYER Franck, Mme PASQUIER Dorine, M. MECHIN Damien, Mme LECOMTE Roselyne, Mme ROBINEAU Caroline, Mme NORMAND Sandrine, M. AMELOT Claude.

A été élu secrétaire de séance : Mme LECOMTE Roselyne

Absents excusés : Mme PANGAULT Gaëlle a donné pouvoir à Mme GARNIER Pascale
M. JAHANT Emmanuel a donné pouvoir M. MECHIN Damien
Mme MOREAU Peggy a donné pouvoir à M. BARON Gérard

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Pouvoirs : 3

Votants : 15

1-DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2021 / FIPD : CREATION D'UN RESEAU ET INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEO PROTECTION SUR LE PERIMETRE DE LA COMMUNE DE FONTAINES-EN-SOLOGNE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune souhaiterait procéder à la création d'un réseau et l'installation d'un système de vidéoprotection visant à renforcer la sûreté au sein de la commune et ainsi prévenir les actes de malveillance, assurer la protection des personnes et des biens, lutter contre la délinquance.

Il aurait pour but :

- de dissuader par la présence ostensible de caméras,
- de réduire le nombre de méfaits commis,
- de renforcer le sentiment de sécurité,
- de permettre une intervention plus efficace des services de sécurité
- de faciliter l'identification des auteurs d'infractions

Vu la demande d'autorisation préfectorale en cours de transmission et dans l'attente de réception de l'arrêté portant autorisation d'un système de vidéoprotection filmant la voie publique situé sur la commune de Fontaines-en-Sologne ;

Considérant l'existence de risques particuliers de délinquance pesant sur la commune suite aux dégradations du centre bourg : des actes de vandalisme ont été commis en février 2021, des tags sur les bâtiments communaux et des dégradations sur les panneaux de signalisation ont été perpétrés.

Considérant qu'il est essentiel d'assurer la protection des administrés et des biens publics ;
Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un diagnostic a été réalisé par le Groupement de Gendarmerie départementale de Loir-et-Cher le 19/04/2021.

Un avis favorable est émis sur le présent projet.

Le projet nécessitera l'adhésion au Syndicat Intercommunal de vidéoprotection situé à la mairie de Chailles (41).

2-CONTRAT DE LOCATION DU MATERIEL INFORMATIQUE

Considérant qu'il y a besoin d'un ordinateur portable dans le cadre du travail des élus lors des préparations de réunion et dossiers divers de la mairie,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de location de 63 mois pour la mise à disposition d'un ordinateur portable Dell latitude.

3- REGLEMENT DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES

En raison des nécessités de service et à la demande du Maire ou du chef de service, les agents titulaires à temps complet, relevant des cadres d'emplois de la catégorie C, peuvent être amenés à effectuer des heures supplémentaires ne pouvant excéder 25 heures par mois.

Les heures supplémentaires et les heures complémentaires réalisées seront rémunérées par les indemnités horaires pour travaux supplémentaires prévues par le décret n° 2002- 60 du 14 janvier 2002, aux taux fixés par le décret.

La séance est close à 22h00

La prochaine séance du Conseil Municipal est programmée pour le Jeudi 20 Janvier 2022

Le Maire,

BRON Gérard

The image shows the official seal of the Municipality of Fontaines, which is circular and contains the text 'MAIRIE DE FONTAINES' and the number '1250'. A handwritten signature in black ink is written over the seal and extends to the right.